

FFSA / IAME : résiliation anticipée du contrat à compter de la saison 2021

Info FFSA Karting



© FFSA

La FFSA et IAME avaient conclu initialement un contrat pour une période de cinq ans, de 2018 à 2022, pour la fourniture des moteurs dans les catégories Sénior, Master et Gentleman.

En raison de manquements par IAME à ses obligations contractuelles, la FFSA a été contrainte de résilier ce contrat.

Pour autant, dans l'intérêt des acteurs du karting, organisateurs et licenciés, cette résiliation ne prendra effet qu'à compter de la saison 2021, de sorte que IAME restera exceptionnellement le fournisseur des catégories concernées jusqu'à la fin de la saison 2020.

La FFSA communiquera ultérieurement sur les choix sportifs et techniques qui seront opérés pour la saison 2021.